



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## **COMITE DIRECTEUR**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 DECEMBRE 2019**

---

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :  
**Madame Christie CORNUS - Huguette UHLMANN**

**Messieurs Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Christophe BOURDIN  
- Jean François CHAPELLIER - Arnaud DALLA PRIA - Christian GRAS - Jean-Claude  
LAFFONT - Henri NOEL - Daniel OMEDES - Mario PERES - Bernard PLOMBAT - Christian  
SALERES**

Présidents de district :  
**Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL -  
Maurice DESSENS - Guy GLARIA - Claude LACOUR - Claude MALLA - Serge MARTIN -  
Jean Claude PRINTANT**

Ont donné un pouvoir :  
Membres indépendants : **Madame Ghyslaine SALDANA à Jean-Claude LAFFONT**  
Messieurs **Jean-Marc SENTEIN à Arnaud DALLA PRIA - Jean-Louis AGASSE à Daniel OMEDES**  
Président de District  
**Jean-Pierre MASSE à Arnaud DELPAL**

Participent: **Messieurs Olivier DAURIOS - Yvan DAVID - Patrick FERRERES - Christophe GENIEZ - Damien  
LEVENTU**

Excusés : **Messieurs Michel CHARRANÇON – René LATAPIE – Pierre THEVENIN - Robert GADEA**

---

Un dossier de travail est remis à chaque participant.

*Ouverture de la Séance à 10h00 par le Président*

La parole est donnée à Madame la Secrétaire Générale qui fait un point des membres absents/présents et donne lecture des pouvoirs reçus.

### **FAFA (répartition par Districts)**

Le Président présente aux membres du Comité Directeur les modalités de répartition du Fonds d'Aide du Football Amateur.

Monsieur Arnaud DELPAL interroge le comité sur la mise en place de la commission Fafa ; le Président l'informe que la commission fonctionne sous la houlette de Monsieur Roland GENIEYS, gérée administrativement par Monsieur Ben KEDADRA.

Monsieur Raphaël CARRUS regrette que les sommes dédiées au transport et non utilisées ne puissent pas être réaffectées sur d'autres axes du Fafa.

A l'issue des discussions, le Président soumet au vote la répartition proposée.

***Le comité directeur adopte à l'unanimité cette répartition.***

### **CENTRE REGIONAL DU FOOTBALL**

La parole est donnée à Monsieur Christophe BOURDIN qui informe le comité que le centre régional appartient désormais à une société par action simplifiée (SAS) dont 100% des parts sont détenues par la Ligue.

Le cabinet comptable ACTEVA se charge de réaliser le transfert des salariés vers cette nouvelle entité.

Il reste cependant à définir dans les statuts, l'organe qui aura la responsabilité de gérer la société parmi les trois possibilités suivantes : l'assemblée générale de la Ligue, le comité directeur ou bien le bureau directeur.

Le Président informe le comité qu'une proposition a été faite lors du dernier bureau directeur qui consistait à ce que ce soit le bureau directeur qui soit en charge des affaires courantes ainsi que de la gouvernance générale.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur BOURDIN qui propose une gestion par le bureau directeur avec toutefois une limite plafonnée concernant les investissements pour lesquels, au-delà d'un certain montant, le comité directeur devra statuer.

Suite à plusieurs échanges autour de cette proposition, les membres du comité s'accordent à dire que le choix du bureau directeur est judicieux, notamment pour permettre d'être réactif quant aux décisions à prendre.

Monsieur BOURDIN rappelle également qu'il faudra modifier les statuts de la Ligue pour harmoniser ces changements administratifs, notamment pour ce qui est de la gestion.

Il propose également les conditions suivantes : les dépenses sont plafonnées à 10000€ par investissement dans la limite de 50000€ par an ; au-delà, il reviendra au Comité Directeur de prendre la décision.

Le Président soumet au vote cette proposition :

***La proposition est adoptée unanimement par l'ensemble du comité directeur.***

La modification des statuts sera votée lors de la prochaine assemblée générale de la Ligue.

## STATUTS LFO (vote et désignation des délégués)

Suite à une remarque de Monsieur Francis ANJOLRAS concernant les statuts de la Ligue et stipulant que les délégués doivent être élus tous les ans, il est demandé de faire évoluer le texte, qui à l'heure actuelle, induit, pour satisfaire aux règlements, l'utilisation du vote électronique qui représente un coût important pour les Districts.

Le Président de la LFO rappelle que le mode de vote retenue par l'assemblée générale (vote par ordre d'arrivée) impose une élection chaque année ; toutefois, et afin de faire évoluer le texte, la Ligue va adresser au service juridique de la FFF un courrier afin de l'interroger sur la raison de ce choix.

## RESSOURCES HUMAINES

Monsieur COUAILLES informe le comité des points suivants :

### **Licenciement d'une salariée**

Ayant été déclarée inapte au poste par le médecin de la sécurité sociale et la proposition d'aménagement de son poste de travail ayant été rejetée, la Ligue a été dans l'obligation de procéder au licenciement d'une salariée.

Ce licenciement a donc été notifié à l'intéressée le 12 novembre dernier.

Par conséquent, Madame Sarah PELATAN qui effectuait une mission de remplacement depuis 3 ans a donc été titularisée au poste à compter du 1<sup>er</sup> décembre.

Suite à ce licenciement, Monsieur BOURDIN propose au comité de réfléchir à la mise en place d'une assurance qui couvrirait les indemnités pour maladie ainsi que le départ à la retraite.

Le Comité prend acte de cette demande pour suite à donner.

### **Demande de travail à temps partiel**

Monsieur Camille GARNIER, juriste de la Ligue, a demandé un temps partiel (80%) pour une durée de 6 mois suite à la naissance de son enfant.

Le Comité prend acte de cette demande.

### **Pôle Espoir de Blagnac**

Suite à une carence au regard du cahier des charges fédéral (absence d'adjoint), un contrat de travail à mi-temps a été mis en place avec Monsieur Valentin GRENIER afin de satisfaire aux exigences fédérales (contrat validé par la DTN).

## COMPTE RENDU REUNION LFA - PRESIDENTS DE DISTRICTS

Monsieur COUAILLES informe le comité que la Ligue a reçu les félicitations de la LFA suite à la venue de ses membres le 4 décembre dernier afin de dresser un bilan sur les points suivants : les contrats d'objectifs et la mise en place de la convention ETR.

Le Président se dit pleinement satisfait des conclusions faites par la LFA sur ces deux dossiers.

Monsieur ANJOLRAS tient quant à lui à féliciter Monsieur DAURIOS pour la qualité du compte rendu de cette visite importante de la LFA, document qui retranscrit fidèlement le contenu de cette réunion.

Le Président rappelle par ailleurs que deux autres audits ont été réalisés par les services de la fédération, en l'occurrence l'Institut de Formation du Football pour l'IR2F et la DTN pour la formation BEF : il s'avère que ces deux audits ont donné satisfaction à l'IFF.

Sur les Contrats d'objectifs, le Président expose les points relevés par le bureau qui méritent des actions.

La parole est ensuite donnée à Monsieur CARRUS, élu référent Contrats d'Objectifs pour la Ligue qui dresse un bilan.

Monsieur COUAILLES souhaite que la Ligue et les Districts réfléchissent également ensemble à un plan de développement régional du football loisir au sein de la LFO.

Monsieur CARRUS tient à remercier messieurs DAURIOS et DAVID, ainsi que les Présidents de Districts et l'ensemble des conseillers techniques de la Ligue dont le travail efficace et important aura permis d'atteindre nos objectifs et de satisfaire avec succès aux exigences de la LFA.

Convention Equipe Technique Régionale : Monsieur Jérôme BOSCARI rappelle que la signature de la convention ETR est une première étape dans le processus, qu'il faudra par la suite confirmer.

A ce sujet, monsieur COUAILLES ajoute que la territorialité souhaitée par certains ne peut passer que par la Régionalisation des CTPPF ; cette éventualité se heurte à un problème financier dû à la disparité salariale.

Monsieur Maurice DESSENS indique que cela ne pourra se faire que sur la durée, en tenant compte des départs en retraite des CT et de leur renouvellement.

Institut Régional de Formation du Football (IR2F) : la parole est donnée à Monsieur Christian SALERES, élu référent sur l'IR2F, qui évoque tout d'abord la **formation des dirigeants**, point important d'amélioration et qui se mettra en place au cours de cette année (objectif : a minima 20 sessions de formation d'ici juin 2020).

Cependant, ces formations demandent en amont un travail de formation des formateurs pour lesquels il est fait appel à bénévoles (9 bénévoles ont déjà suivi une session en septembre sur le secteur Ouest, une formation étant en préparation sur le secteur Est).

Monsieur SALERES rappelle qu'un tandem de formatrices actuellement en place fonctionne très bien sur la formation « gestion d'un conflit ».

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur BOSCARI qui rappelle qu'il est primordial d'avoir un pool de formateurs afin d'assurer un développement cohérent de ces formations.

Il conviendra donc d'optimiser la communication sur la formation des dirigeants sur les supports de communication de la Ligue dans le but de sa mise en place ; en parallèle, Monsieur SALERES souhaiterait qu'un demi-poste administrative supplémentaire soit octroyé à l'IR2F afin de suivre cette nouvelle filière de formation.

Messieurs GLARIA et BOSCARI interviennent sur ce point pour d'une part confirmer que les formateurs déjà engagés dans ce processus sont particulièrement intéressés par le projet et d'autre part pour aller dans le sens de Monsieur SALERES quant à la lourdeur administrative, notamment pour ce qui est des impressions à produire pour les formations qui représentent un certain coût.

En réponse, le Président indique que des solutions au sein de la Ligue existent pour minimiser les coûts des impressions avec la signature de deux partenariats.

**Formation Arbitrage** : La régionalisation des formations sur l'arbitrage est respectée grâce au travail constant de l'IR2F.

**Formation Educateurs** : solidement ancrée au sein de la ligue, l'organisation des sessions fonctionnent parfaitement. Pour compléter ce point, Monsieur Yvan DAVID fait un point sur les formations déjà réalisées et sur celles en cours ou à venir.

Un projet de formation va voir le jour en 2020 : le BMF Apprentissage au sein des facultés (élèves STAPS) de

Montpellier, Toulouse mais aussi Rodez.

Il relève également quelques projets qui vont voir le jour :

- Mise en place d'un BMF dans le nord de la Ligue
- Apprentissage sur le BEF
- Formation en apprentissage dans les clubs professionnels (en cours au sein du MHSC).

Monsieur DESSENS intervient sur le BMF en apprentissage et son mode de financement (perte du CNDS) et demande à la Ligue la possibilité d'obtenir une aide financière ; Monsieur COUAILLES informe Monsieur DESSENS qu'une réponse écrite lui sera faite prochainement mais que les finances de la Ligue ne sont pas extensibles.

En conclusion, Monsieur SALERES informe le comité qu'au regard des points évoqués, un point d'étape sera fait auprès du comité directeur courant mars 2020.

## PRESENTATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT EN RAPPORT AVEC LES JO 2024

Monsieur COUAILLES rappelle aux membres du comité que le COJO a confié à la Région Occitanie toute la partie Football (filles et garçons).

A ce titre, et après discussions avec le Conseil Régional, un projet de rénovation et d'agrandissement du centre régional du football est à l'étude dans l'idée d'être camp d'entraînement lors des JO de 2024 ; ainsi, un pré-projet a été validé par le Conseil Régional.

La parole est donnée à Monsieur Christophe GENIEZ qui apporte des précisions sur ce dossier tant sur le projet en lui-même que sur le financement : il informe ainsi le comité qu'en collaboration avec le Conseil Régional, une société experte dans ce genre de travaux est déjà venue sur site se rendre compte des installations et d'évoquer les projets à venir.

Il s'agit maintenant de réaliser un important travail de concertation afin de dessiner les contours des futures installations.

## REFLEXION SUR LE FOOTBALL FEMININ

Monsieur COUAILLES évoque l'ensemble des réflexions effectuées autour du football féminin depuis plusieurs mois. Il convient aujourd'hui de nommer une commission qui sera en charge du développement du foot féminin sur le territoire, notamment en ce qui concerne les compétitions.

A ce titre, le Président propose de confier l'animation de la commission à Madame Béatrice LATAPIE-BOULOC (District de l'Aveyron) dont la motivation et les connaissances vont permettre de faire avancer ce dossier.

Monsieur ADER, enseignant, ancien CTD du GERS a fait part de son intérêt pour participer à une large réflexion sur ce sujet.

***Le comité directeur approuve à l'unanimité la création de la commission.***

## QUESTIONS DIVERSES & INTERVENTIONS

 **Intervention de Monsieur Claude MALLA sur la commission régionale des terrains et installations sportives** : il fait mention d'un courrier émanant de la commission sur les modalités financières de prise en charge des actions de la commission.

Le Président précise à Monsieur MALLA que seuls les déplacements des membres dans le cadre des missions régionales sont concernés par ces modalités. Le changement principal a été la nomination d'une salariée

référente. La décision de demander une participation est simplement dictée par le souci d'équilibrer les lignes comptables, elles ne concernent que les installations vérifiées pour les clubs de Ligue. Les Commissions départementales continuent de jouer pleinement leur rôle, chaque district étant libre de facturer ou non les déplacements de ces membres pour les clubs départementaux.

Monsieur MALLA souhaite qu'un courrier permettant de clarifier la situation soit envoyé aux Districts.

**Interventions de Madame Christie CORNUS - Arbitrage :** Madame CORNUS évoque plusieurs sujets :

- Nomination : Monsieur SOUFI a été nommé arbitre fédéral 3.
- Utilisation des oreillettes : lors de sa dernière réunion, la CRA s'est prononcée contre l'utilisation des oreillettes par certains arbitres au motif que l'équité n'était pas respectée vis-à-vis de ceux qui ne possèdent pas ce matériel ; la commission demande au comité de se positionner sur ce sujet. Après plusieurs échanges, il est proposé la suspension pour le moment de l'utilisation des oreillettes, dans l'attente d'une réponse de la commission fédérale des arbitres sur ce point : à l'issue de son retour, le comité se positionnera de façon définitive.

Le Président soumet au comité le vote sur la décision de suspendre l'utilisation des oreillettes :

- Pour : 14
- Contre : 8
- Abstention : 4

***La décision de suspendre l'utilisation des oreillettes est adoptée à la majorité.***

- Formation Initiale : une formation se tiendra les 17 et 18 janvier prochains à Castelmaurou. Madame CORNUS propose que les arbitres jeunes détectés officient directement au niveau régional. Monsieur CARRUS signale que cette demande est contraire au statut de l'arbitrage (article 19). Les sections départementales doivent continuer à proposer les potentialités. Le Président intervient pour signaler que peu de districts ont proposés cette saison des candidats. Madame CORNUS précise que seulement 4 districts sur 12 ont proposés des candidats.

**Intervention de Monsieur Maurice DESSENS - retrait du label :** Monsieur DESSENS informe le Comité que le District de Haute-Garonne a voté le retrait du label Jeunes au club de J.S TOULOUSE PRADETTES, suite à des incidents survenus sur les terrains ayant entraîné les suspensions du Président et d'un dirigeant. La procédure de traitement de ce dossier demande à ce que le comité directeur de la Ligue se prononce sur ce sujet avant que le dossier ne soit transmis à la LFA.

Le Président met donc au vote la demande de Monsieur DESSENS : pour ou contre le retrait du label au club de J.S TOULOUSE PRADETTES :

***Le comité directeur vote à l'unanimité pour le retrait du label au club de J.S TOULOUSE PRADETTES.***

**Intervention de Monsieur Claude LACOUR - accession U13 interdistricts Aude Ariège :** Monsieur LACOUR demande au comité d'accorder la décision prise lors de leur dernière assemblée générale respective. Le Président de la LFO souhaite que le Comité suive la décision en permettant de s'en remettre au résultat sportif : les équipes classées première et deuxième du championnat accèdent à la division supérieure, quels que soient l'origine géographique des clubs.

***Le comité directeur donne à l'unanimité un avis favorable à la demande de Monsieur LACOUR.***

🚩 **Interventions de Monsieur Raphaël CARRUS** : Monsieur CARRUS informe le comité :

Statut de l'arbitrage :

- de la publication sur le site Internet de la Ligue des statuts de l'arbitrage
- Contentieux entre Club et la Ligue : il rappelle que le tribunal a donné raison à la Ligue et a condamné le club.

Assemblée Générale de la LFO

- Il informe le Comité qu'elle aura lieu à Cap découverte dans le Tarn, le 13 juin 2020.

Terrain Futsal

- Il souhaiterait savoir si le terrain FUTSAL attribué à la ville hôte pour la Coupe du Monde Féminine est toujours disponible dans la Ligue d'Occitanie

🚩 **Intervention de Monsieur Francis ANJOLRAS - championnats de jeunes** : Monsieur ANJOLRAS souhaite que les membres du Comité réfléchissent sur les championnats de jeunes au sein de la Ligue, après avoir constaté une baisse des engagements des équipes de jeunes dans son district suite à la mise en place de la pyramide générationnelle.

Il souhaite que ce sujet soit à l'ordre du jour du prochain comité directeur.

Monsieur DESSENS précise que le district HG avait proposé de réduire le nombre d'équipes au niveau Ligue.

La parole est donnée à Monsieur LEDENTU pour informer les membres du bureau sur le programme de l'après-midi.

\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à  
13h15.***

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

